



La newsletter du Groupe Serpe évolue !

Bienvenue à la première édition de La Lettre Verte pensée pour vous !

Le **Groupe Serpe** a fait le choix d'adapter le format de sa newsletter à vos besoins. Cette dernière sera trimestrielle et dédiée à la végétation sous toutes ses formes.

Que vous soyez un jardinier chevronné, un amateur enthousiaste ou simplement un amoureux de la nature, **La Lettre Verte** a pour mission de vous informer, de vous inspirer et de renforcer notre connexion avec le monde végétal.

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos lecteurs passionnés de végétation, de jardinage et de tout ce qui touche à la beauté verte qui nous entoure.

Bonne lecture !

A la une ce mois ci



Loi anti gaspi

La loi n°202-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti gaspillage (AGEC) rend obligatoire le tri à la source des biodéchets par les collectivités, les industriels et les particuliers depuis le 01 janvier 2024

Le compostage en quelques chiffres



Source : Ademe magazine

1/3
DES ORDURES
envoyées en incinération ou à l'enfouissement sont des biodéchets qui pourraient être valorisés sous forme d'amendement pour le sol ou de biogaz. Cela représente 2,8 millions de tonnes (estimation).

20
MILLIONS
D'HABITANTS ont accédé à une solution pour trier les biodéchets à fin 2023, soit près de 30 %. Ils n'étaient que 15 % en 2021.

GAINS ENVIRONNEMENTAUX ATTENDUS

Des sols en bonne santé
grâce au compost produit, qui les enrichit et les rend plus résistants aux aléas climatiques.

5 x
moins de gaz à effet de serre émis lors de l'utilisation du biogaz par rapport au gaz naturel.

Moins de déchets
incinérés ou enfouis grâce à la valorisation des biodéchets, principalement constitués d'eau. La valorisation limite le « brûlage d'eau » et la putréfaction dans les décharges.

2 GRANDES SOLUTIONS
Le compostage
(individuel ou collectif)

La collecte séparée
(en porte-à-porte ou dans un point d'apport volontaire)

70 %
des collectivités déclarent encourager le compostage de proximité

15-25 €/hab.
C'est le coût pour la collectivité de la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets. La gestion de ces derniers coûte ensuite 21 €/hab.an en moyenne.

MAIS
Ce surcoût peut être compensé par une optimisation du service de collecte (révision des fréquences de ramassage, etc.) ou par la mise en place d'une tarification incitative.



Les bio agresseurs

Savez vous ce qu'est un bio agresseur ?

C'est un organisme vivant qui attaque les plantes cultivées ou les récoltes, cause des dommages importants et altère la santé de vos végétaux. Exemples de quelques bio agresseurs : Chenilles processionnaires, Charançon, Cochenilles, Champignons.

Dès la découverte d'un d'entre eux, n'intervenez pas seul et demandez conseil !

Les bio agresseurs : "les ennemis des cultures"



Le débroussaillage obligation légale : OLD

Vos terrains regorgent de broussailles ou votre habitation est entourée de végétation : vous devez de les entretenir. N'hésitez pas à consulter les sites de votre mairie ou préfecture.

Vous pouvez également consulter ce lien :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Exemple de démarche à suivre pour débroussailler



Astuces et conseil pratiques



Peut-on réutiliser toutes les feuilles mortes au jardin ?

Le compost ou le paillis de feuilles sont tous deux de bons amendements au jardin. Le premier nourrit le sol en matière organique, le second abritera faune et flore utiles et protégera les racines du froid, du dessèchement rapide en été.

Attention aux feuilles de marronnier et ramille de cyprès qui sont à ramasser !



Jardin d'idées

Les mois de Mars et d'Avril sont ceux des *bourses aux plantes*. Elles permettent de fleurir et aménager vos jardins ou espaces avec des conseils de professionnels adaptés à l'environnement. Alors consultez les réseaux sociaux de votre ville pour en savoir plus.

Citation du mois...

"Qu'est ce la santé ? C'est du chocolat".

Rendez vous en Juin pour la prochaine Lettre Verte

Pour ne manquer aucune actualité du Groupe, rendez vous sur notre site internet ou suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Site internet du Groupe

